



Fin du dispositif lycéens : des dizaines de jeunes en rupture de scolarité

Mi-décembre, la préfecture de la région Île-de-France annonçait au rectorat la fin du dispositif lycéens mis en place il y a dix ans pour héberger des jeunes scolarisé-es en situation de grande précarité.

Ainsi, dès la rentrée de janvier, des dizaines de jeunes scolarisé-es à Paris et hébergé-es dans le cadre de ce dispositif ont appris qu'ils et elles seraient contraint-es de quitter leurs hébergements au plus tard le 18 février.

Une partie de ces jeunes seront envoyé-es en région, dans des CAES, créant de fait une rupture de scolarité ainsi qu'une rupture administrative. Pour d'autres, c'est dans des centres pour grand-es précaires qu'ils et elles seront hébergé-es jusqu'à leurs examens, dans des conditions très défavorable pour leur scolarité. Dans tous les cas, cette décision met en péril le parcours d'insertion et l'avenir des jeunes actuellement bénéficiaires du dispositif.

Leur situation administrative, leur scolarité, leur stabilité affective et sociale sont menacées.

Nous revendiquons :

- Le rétablissement et l'extension du dispositif lycéen
- Qu'aucun des jeunes qui étaient pris en charge ne soit contraint-es de quitter Paris
- Comme mesure d'urgence : l'ouverture de lieux d'hébergement dédiés à tout-es les jeunes qui en ont besoin (les lycées Brassens, Carrel et Brassai), jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un hébergement pérenne et digne dans un deuxième temps.

Nous appelons les collègues et les camarades de ces jeunes :

- À se réunir en assemblées générales pour des discussions collectives
- À mettre en place des actions et des initiatives solidaires dans les établissements

Mobilisons-nous dès le mardi 28 janvier !

- « Plus aucune famille à la rue ! » rassemblement à 18h, Place Armand Carrel, devant la mairie du 19^e

- Contre la fin du dispositif lycéen, réunion inter-orga, à 19h30, Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau